

PANEL SUR LA RESPONSABILITE MUTUELLE

I. Note d'information sur la Responsabilité Mutuelle:

En 2002 le Consensus de Monterrey et plus tard en 2005, la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide ont mis en avant les principes de l'efficacité de l'aide de la coopération au développement et en 2008, le Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide à Accra a élargi davantage l'agenda sur l'efficacité de l'aide. Le Forum de Accra a reconnu que même si des progrès ont été réalisés, davantage d'efforts sont nécessaires afin de respecter l'agenda de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide. Le Programme d'action d'Accra (AAA) a constitué un grand pas en avant à travers l'inclusion de l'agenda relatif à l'appropriation et la responsabilité directement dans l'agenda de l'efficacité de l'aide, en réaffirmant l'objectif de renforcer l'appropriation par les pays partenaires de leurs stratégies de développement, en mettant en relief le besoin de renforcement de la responsabilité interne et améliorer les mécanismes de responsabilité mutuelle. L'AAA a également élargi le dialogue sur l'aide et l'efficacité de du développement à une série de parties prenantes, notamment en soulignant le besoin de renforcer et d'améliorer l'engagement des pays bénéficiaires (aussi bien les gouvernements que les institutions responsables, telles que les parlements, les institutions supérieures de contrôle et les organisations de la société civile). Récemment, le Sommet des Nations-Unies sur les OMD a souligné l'importance de « travailler dans le sens d'une meilleure transparence et d'une meilleure responsabilité dans la coopération internationale au développement, aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays en développement, en mettant l'accent sur les ressources financières adéquates et prévisibles, ainsi que l'amélioration de leur qualité et de leurs objectifs ».

Au niveau des Nations-Unies dans le monde entier, le Consensus de Monterrey a souligné le besoin de partenariats au développement plus efficaces entre les donateurs et les récipiendaires, afin de maximiser l'aide et s'assurer de la réduction de la pauvreté. En 2005, la Déclaration de Paris a invité les pourvoyeurs et les bénéficiaires d'aide à évaluer à travers les mécanismes nationaux les progrès mutuels dans l'implémentation des engagements pris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'Action d'Accra a réaffirmé les efforts consentis en vue de réaliser des revues sur l'évaluation mutuelle dans tous les pays signataires d'ici 2010. A cet égard, le Forum sur la Coopération au Développement de l'ECOSOC des Nations Unies (FCD) est devenu un forum mondial clé dans l'analyse des progrès réalisés dans le sens du bon fonctionnement et de l'équilibre des mécanismes de responsabilité mutuelle (RM). Une première étude du FCD sur la responsabilité mutuelle au printemps 2010 a montré que les progrès vers une responsabilité mutuelle nationale et mondiale étaient très limités. Cependant, cela a également conduit à un rapport d'enquête analytique qui donne un aperçu des étapes clé permettant de renforcer la responsabilité mutuelle. Considérant la diversité des situations et des contextes dans lesquels la responsabilité mutuelle est encouragée, le Forum a par la même occasion réalisé des progrès dans l'établissement de normes communes afin de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence de l'aide.

Membre du Groupe A sur l'Appropriation et la Responsabilité institué au sein du Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide de l'OCDE-CAD (GT-EFF), l'Equipe Spéciale sur la Responsabilité Mutuelle vise à : (a) appuyer les initiatives sur la Responsabilité Mutuelle dans un contexte de responsabilité au niveau national et (b) renforcer et créer aussi souvent que nécessaire des réseaux/plateformes de dialogue politique et technique et l'engagement au niveau régional, afin de favoriser davantage le renforcement des mécanismes de responsabilité mutuelle, autant au plan international qu'au niveau des pays.

Lors de la Rencontre Régionale Africaine de mars 2010 sur l'Efficacité de l'Aide, la Coopération Sud-Sud et le Développement des Capacités qui s'est tenue à Pretoria, en Afrique du Sud, il est apparu de plus en plus clairement que la compréhension au niveau des gouvernements des pays partenaires sur les cadres et mécanismes de responsabilité mutuelle sont très diversifiés et parfois, très limités. En sa qualité de Co-président du Groupe de Travail A et en tant que membre de l'Equipe Spéciale sur la Responsabilité Mutuelle, la Tanzanie reconnait la nécessité et l'opportunité de commencer à s'engager avec les pays bénéficiaires afin de faciliter et de renforcer leur rôle de leader et leurs engagements dans la mise en place des mécanismes de responsabilité mutuelle dans leur pays. Il a également été noté qu'un dialogue franc et ouvert entre les pays partenaires créera des opportunités d'apprentissage mutuel à l'instar des cadres de responsabilité mutuelle.

A cet effet, 2 ateliers sous-régionaux sur la responsabilité mutuelle ont été organisés en 2011 (respectivement par le gouvernement de Tanzanie à Dar es Salaam et par le gouvernement du Ghana à Accra) et ont servi de véritables forums régionaux pour:

- i. échanger mutuellement sur ce qui marche et ce qui ne marche pas, en suscitant le dialogue sur les cadres de responsabilité mutuelle partagés, les engagements incitatifs et réciproques concernant les stratégies, les résultats et l'efficacité du développement;
- ii. sensibiliser davantage et mieux expliquer aux pays africains partenaires les mécanismes de responsabilité mutuelle nationaux et les stratégies permettant de mettre en œuvre et 'de mesurer les principes relatifs à l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité dans la gestion de l'aide;
- iii. appuyer la conception d'un agenda sur les engagements réciproques ;
- iv. débattre du suivi et du bilan sur les progrès en matière d'engagements et d'actions entrepris des deux côtés, et des liens existant entre la responsabilité nationale et la responsabilité mutuelle axés sur les résultats ;
- v. respecter les exigences de développement des capacités pour une responsabilité mutuelle effective au niveau national dans le cadre des impératifs de développement en Afrique.

Des messages clés ont été identifiés à l'occasion des deux ateliers et serviront de contribution dans le travail du Groupe A sur l'Appropriation et la Responsabilité et pour le 4^{ième} Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide qui se tiendra à Busan.

II. Messages Clé des pays partenaires tirés des ateliers sur la responsabilité mutuelle La Responsabilité Mutuelle est un principe fondamental pour obtenir des résultats globaux de développement. La RM est liée à d'autres engagements de la communauté internationale visant à atteindre les objectifs de développement fixés au niveau international. Aussi, la RM doit être mise en œuvre de manière constructive et consensuelle.

- 1. Les pays partenaires reconnaissent l'importance d'un véritable partenariat entre les gouvernements, les parlements, les OSC, les Partenaires au Développement et le secteur privé au niveau national. Cela exige des efforts de la part du gouvernement afin de créer un environnement propice à des intervenants nationaux. Pour ce faire, les OSC s'engagent à améliorer leur propre responsabilité et efficacité comme prescrit par le Programme d'Actions d'Accra (PAA); Les Partenaires au Développement continuent de respecter l'appropriation et le leadership national.
- 2. En plus des cadres d'évaluation des performances locales pour tous les acteurs, il est nécessaire de faire une évaluation indépendante au niveau international, notamment en mettant l'accent sur les performances des Partenaires au Développement par rapport à leurs engagements conformément au cadre de partenariat fixé par le Consensus de Monterey. L'engagement à l'Indice de Développement du Centre pour le Développement Global qui évalue le commerce et l'investissement en plus de l'aide accordée a été mis en exergue comme étant un bon exemple.
- 3. L'utilisation des systèmes nationaux est un élément important dans la fourniture d'une aide de qualité et constitue un moyen d'assurer une meilleure appropriation nationale et expression du leadership national. Les Pays Partenaires vont donc continuer à améliorer leurs systèmes. Aussi, les donateurs sont exhortés d'utiliser davantage ces systèmes et de faciliter par la même occasion leur renforcement. La Responsabilité Mutuelle engage tous les acteurs. A cet égard, les donateurs doivent faire un effort pour réformer leur politique de coopération par rapport aux engagements pris à l'occasion de la Déclaration de Paris et du Programme d'Actions d'Accra.
- 4. Les Pays partenaires et les Partenaires au Développement doivent mettre à jour leurs plans d'actions en s'appuyant sur des évaluations indépendantes et périodiques, tout en dégageant les solutions idoines et nécessaires pour remédier aux lacunes actuelles.
- 5. Une Responsabilité Mutuelle efficace nécessite que toutes les parties prenantes du développement soient capable de respecter leurs engagements. Les parties doivent continuer à faire face à leurs lacunes en matière de capacité en rapport avec leurs obligations dans les cadres de RM locale et internationale.
- 6. Il est primordial de continuer à renforcer la responsabilité Interne notamment à travers la promotion de la Transparence et de la responsabilité au niveau national.